

La RAPF ou le RAPT sur nos retraites

A l'heure où la question du financement fait débat et le gouvernement racle les fonds de tiroirs pour réduire le déficit budgétaire et emprunte sur les marchés financiers pour payer entre autres les retraites des fonctionnaires d'état, la CGT fonction publique tiens à rappeler au travers de son tract du 18 Mars 2013 non seulement son opposition à la retraite par capitalisation, mais se fait surtout l'écho du rapport de la cour des comptes du 14 MARS 2013 dont le référé porte sur la retraite additionnelle de la fonction publique.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce rapport, mais nous soulignons ,que la cour observe que : »les investissements du RAFP dans les dettes souveraines...de la zone Euros ont conduit le régime à constater des moins-values significatives fin 2011 «-« -650 M€ sur les titres grecs et autres » et que « sur d'autres plans la gestion du régime apparaît perfectible ,que concernant la gestion des comptes individuels des points ,des progrès apparaissent nécessaires, qu'une plus grande transparence des coûts de gestion facturés à l'établissement serait souhaitable »

La cour fait état de la charge financière pour les employeurs publics, soit 850 M€/an (475 M€ pour l'état, 180 M€ pour les collectivités et 200 M€ pour les hôpitaux et donc pour l'assurance maladie).

Il est important de rappeler et de souligner que :

On ne nous a pas demandé notre avis pour cotiser à hauteur de 5% pour les employés et 5% pour l'employeur sur une partie seulement de nos primes plafonnées à 20 % de notre traitement indiciaire ,alors que la CGT demande à ce que les primes soient incluses dans le traitement et donc cotisées en matière de retraite sur les mêmes bases.

« Compte tenu de la lenteur de la montée en charge de ce dispositif par capitalisation créé ex nihilo (à partir de rien), les rentes viagères ne devraient améliorer, significativement, quoique modestement, les revenus des agents cessant leur activité à l'horizon 2045-2050, toutes choses égales par ailleurs »

C'est encore la cour des comptes et non la CGT qui affirme cela et selon une projection faite en 2009 ,la RAPF, devrait avoir encaissé en 2040 et depuis sa création et aux conditions actuelles ,près de 60 Md € et ce n'est qu'en 2050 que le montant des prestations devrait atteindre celui des cotisations recouvrées, à cette date la RAPF aura perçu 75 Md €.

En attendant vous , que l'on ponctionne tous les mois , savez-vous quel bénéfice vous tirerez de cotiser sur une partie de vos primes à un régime par capitalisation ?

Eh bien ,pour ce faire ,il suffit d'ouvrir un compte sur le site de la CNRACL ,par lequel vous obtiendrez votre relevé de carrière et une simulation du montant de votre future pension ,mais vous pourrez obtenir aussi le décompte des points RAFP . C'est ce qu'a fait un agent que nous nommerons M. PIGEON . Il constate à la lecture de son relevé qui fait état du nombre de points acquis ainsi que des cotisations versées par lui et son employeurs que entre Janv 2005 et le 31/12/2012 ,il a acquis : **3 908 points** et que la valeur du point d'acquisition (prix auquel il paie les points) est pour 2013 **de 1.085€** ,La valeur de service 2013 du point(celle qui permettra de calculer votre rente) est de : **0.04421€**

Comme M. PIGEON sait compter, il prend sa calculette afin de déterminer le capital qu'il touchera en guise de solde de tout compte, (vu qu'il faut dépasser 5 125 points pour toucher une rente annuelle)
3 908 pts x 0.04421€ = 172,77€

C'est tout se dit-il , mais combien ai-je payé sur cette période pour toucher aussi peu ?

2 028 € X 2 = 4 056 € (multiplié par 2 puisque l'employeur cotise d'autant) déficit net : **-3 887€, alors** il réalise que ce n'est pas fini et qu'il lui reste encore quelques années à se faire racketter.

La valeur du point de service à évolué entre 2005 et 2013 (en années complètes) de 10.52%

Moralité

DINDON, PIGEON ou MOUTON peu importe l'espèce ,peu importe la race ,pourvu que l'on puisse le tondre ou le plumer. J .J de la SOURCE
--

La CFDT signe à son tour l'accord sur les retraites complémentaires

C'est presque le Grand Chelem. Après la CFTC et FO, c'est au tour de la CFDT de donner son feu vert pour le protocole d'accord sur les retraites complémentaires. "Le bureau national de la CFDT a décidé à l'unanimité de la signature du projet d'accord sur les régimes de retraite complémentaire", a indiqué ce jeudi l'organisation syndicale dans un communiqué.

Ce projet consiste à fusionner les caisses complémentaires ARGIC/ARRCO

Augmentation des pensions inférieure à l'inflation

Rappelons que mercredi 13 mars, les partenaires sociaux étaient parvenus à s'entendre sur un accord lors d'une ultime rencontre. Celles-ci seront moins revalorisées que l'inflation, ce qui amputera le pouvoir d'achat des 11 millions de retraités concernés. Les pensions seront ainsi augmentées de +0,8% pour l'Arcco et +0,5% pour l'Agirc, alors que l'inflation a été revue à +1,2% par le gouvernement pour 2013. Cette sous-indexation se poursuivra en 2014 et 2015.

Par ailleurs, les taux des cotisations, acquittées à 60% par les entreprises et à 40% par les salariés, seront augmentés de 0,1 point en 2014, comme en 2015.

Avis négatif de la CGT

Reste que la CGT doit encore donner son aval. En marge du congrès de la CGT à Toulouse, Eric Aubin, en charge des retraites, a indiqué que son organisation n'avait "pas encore de position officielle" sur le sujet, rappelant que "la délégation CGT qui a négocié avait donné un avis négatif". Selon lui, le texte est "déséquilibré, même si il y a eu une avancée positive (hausse de cotisation, ndlr) inespérée, obtenue grâce à l'unité syndicale". La partie n'est pas encore gagnée.

SOURCE/ LA TRIBUNE 03/2013

Russell Investments France : retenue par le GIE Agirc Arrco...

(Boursier.com) -- La société de gestion Russell Investments France a le plaisir d'annoncer qu'elle a été retenue par le GIE Agirc Arrco pour réaliser fin 2013 la restructuration d'un de ses portefeuilles actions zone euro.

Fin 2012, Russell Investments avait déjà accompagné la fédération Agirc dans le cadre de ses besoins de liquidités et avait procédé à la cession totale ou partielle de plusieurs portefeuilles obligataires et actions. Pour cette nouvelle opération, les fédérations Agirc Arrco ont à nouveau choisi les services de Russell pour gérer la transition d'un portefeuille actions zone euro vers plusieurs fonds ISR actions zone euro.

Russell Investments est une société d'investissement spécialisée dans la gestion d'actifs, elle est implantée au Moyen-Orient. L'entreprise est mondialement connue pour l'étendue de sa recherche de gérants, la qualité de sa sélection et son accès à certaines des sociétés de gestion les plus dynamiques au monde.

A la lecture de cette revue de presse , on peut se poser la question :qui gagne de l'argent ? Certainement pas les salariés qui cotisent à l'ARRCO ou ARGIC ,RUSSEL mise pour 2014 sur les actions plus rentables que les obligations,à la recherche de rendements de plus en plus importants ,style fonds de pension ,vous savez ,ces fonds qui n'hésitent pas à mettre des entreprises sur la paille faute de rendement insuffisant ou à générer des licenciements pour préserver leurs bénéfices. Les cotisations des salariés du privé tout comme celles des fonctionnaires n'ont pas vocation à servir le gros appétit de la finance , mais à rendre pérenne un système équitable de retraite par répartition.

Non ! à la rafp